

Bouqu'info



n°185

www.boultsursuippe.fr/ Application CENTOLIVE / Facebook : [mairieBoultSurSuippe](#)

**Mai / Juin
2024**

Informations pratiques



AGENDA :

STOP aux incivilités !

La mairie a reçu de nombreuses plaintes le mois dernier suite à des actes d'incivilités notamment sur les bruits de tondeuses les dimanches et jours fériés. Donc voici un rappel des horaires autorisés pour les particuliers pour la tondeuse et le bricolage bruyant :

- jours ouvrables : 8h30-12h et 14h30-19h30
- samedi : 9h-12h et 14h-19h

➤ **dimanche et jour férié : 10h-12h UNIQUEMENT**

C'est de la responsabilité de chacun de respecter la tranquillité de ses voisins. Des avertissements nominatifs vous seront adressés en cas de constat du non-respect de ces horaires. Et si récidive, les gendarmes seront avertis.

- **5 juin** : Lecture avec « Lire et faire Lire »

- **6 juin** : Stand itinérant

- **9 juin** : Elections européennes

- **15 et 16 juin** : Camp militaire

- **21 juin** : Fête de la musique

- **23 juin** : Rallye pédestre et barbecue

- **27 juin** : Permanence mutuelle JUST

- **30 juin** : Brocante

- **3 juillet** : Lecture et quiz sur les jeux sportifs

- **14 juillet** : Fête nationale

- **20 juillet** : Sortie aux Grottes de Han

Nouveauté CCAS

Une aide aux voyages scolaires est dorénavant octroyée par le CCAS de Boult sur Suippe pour les enfants du primaire domiciliés à Boult sur Suippe à hauteur de 20 euros/an sans condition de revenus sur présentation d'un justificatif de voyage, d'un justificatif de domicile et d'un RIB (documents à déposer à la mairie).

Rappel : pour les collégiens et lycéens cette aide est de 40 euros/an.

Extrait du PV du conseil municipal du 20 février 2024 (l'intégralité du PV est consultable en mairie ou sur le site internet de la mairie)

Après délibération, le conseil municipal a décidé :

- d'approuver le compte de gestion de 2023 et d'adopter le compte administratif 2023 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 510 357.92 €

- de procéder à l'affectation des fonds disponibles de la façon suivante :

* Report en section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 510 357.92 €

* Report en section d'investissement au compte 001 (dépendances) : 179 347.04 €

* Affectation en section d'investissement au compte 1068 (recettes) : 226 341.04 €

- de renouveler la convention de partenariat avec le CLIC du Nord Rémois

- d'attribuer une subvention pour financer une partie d'un voyage scolaire prévu du 5 au 7 juin prochains (destination le château de Guedelon) à hauteur de 10 € par enfant qui participe au voyage (somme qui devra être retranchée du coût demandé aux familles)

Infos diverses :

- Problème d'inondation route de Fresne : le département a raclé les abords de la route et le propriétaire de la plateforme de betteraves s'est engagé à faire 2 puisards

- La Poupée va être élaguée cette année par M Jacquemin, l'élagueur qui a déjà procédé au premier élagage de notre emblème communal. Il est d'accord avec les préconisations de l'ONF qui conseillait un élagage de 5 mètres maximum. Il a ajouté qu'il fallait l'élaguer pour des raisons de sécurité évidentes. Il a déclaré que la Poupée était en bonne santé (sauf côté rue), qu'elle cicatrissait bien et qu'il serait intéressant de planter des bulbes à son pied, que ce serait bénéfique pour elle. Nous attendons son devis et sa date d'intervention

- **Date du prochain conseil : 11 juin**

Portail Famille pour le périscolaire

Pour les accueils périscolaires et extrascolaires, la Communauté urbaine du Grand Reims met en place un guichet numérique unique appelé « Portail Familles » à partir du 3 juin prochain pour les réservations 2024-2025.

Ce dernier vous permettra d'effectuer vos démarches : création d'un compte famille, inscription de votre/vos enfants aux accueils péri/extrascolaires, modification/annulation de vos réservations..., via internet.

Si votre enfant ne participe pas aux activités périscolaires ou n'utilise pas le transport, vous pouvez cependant vérifier les informations de votre compte et au besoin les modifier (ex : adresse, ajout de personnes autorisées à venir rechercher votre enfant, droit à l'image, etc.).

Toutes les familles sont invitées à venir déposer sur le portail (dans « espace documents ») l'ensemble des justificatifs (avis d'imposition, attestation responsabilité civile, etc.), que vous donniez auparavant sous forme papier.

Dans les prochaines semaines, vous recevrez un mail pour vous connecter et insérer les documents nécessaires.

Vous êtes isolés ? Vous avez plus de 60 ans ?
Vous êtes fragilisés par le handicap ?



**Registre communal
des personnes vulnérables**

INSCRIVEZ-VOUS !

Comme chaque année, ce registre doit être mis à jour et sera utilisé dans un cadre préventif lors de conditions particulières et sollicitées par le Préfet (canicule, inondations...).

Sont concernées à se faire connaître auprès de la Mairie, qui ne l'auraient pas déjà fait :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale).

M. le Maire vous invite par conséquent à vous rapprocher de la Mairie si vous êtes concerné ou si un de vos proches, amis ou voisins est concerné.



Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin.

Le bureau de vote de Boulton sur Suipe sera ouvert de 8h à 18h salle des fêtes.

Il faut impérativement une pièce d'identité avec une photo et la carte d'électeur.

Vote par procuration nouveauté 2024 : les modalités d'établissement des procurations

Il existe à présent **trois possibilités** pour établir une procuration :

1. Par formulaire

Le mandant peut, au choix, se rendre au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat pour récupérer un formulaire Cerfa (n° 12668*03), soit le récupérer en ligne sur le site service-public.fr (n° 14952*03).

2. La procédure « semi-dématérialisée »

Depuis 2021, l'État a mis en service la plate-forme **Maprocuration.gouv.fr**, qui permet d'établir le dossier de demande de procuration de façon dématérialisée : le mandant, une fois connecté et identifié grâce à France connect, indique sa commune (ou son consulat) d'inscription et son mandataire, soit en donnant son numéro national d'électeur et sa date de naissance, soit son état civil et l'élection ou la période pour laquelle la procuration est établie. Il faut ensuite imprimer le formulaire et vous rendre au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat pour finaliser la procuration.

3. La procédure totalement dématérialisée

Cette année, pour la première fois à l'occasion des élections européennes uniquement, va être testée en grandeur réelle la procédure de dématérialisation intégrale de la procédure. Avec un changement de taille par rapport à la procédure précédente : le mandant n'est plus contraint de se déplacer physiquement au commissariat ou à la gendarmerie pour faire vérifier son identité.

Attention, **cette procédure n'est pas ouverte à tous les électeurs**. Elle n'est possible que sous réserve de deux conditions : premièrement, l'électeur doit posséder une **carte d'identité au nouveau format (CNIE)** ; et deuxièmement, il doit avoir préalablement **fait attester son identité via le dispositif France identité** permettant de disposer d'une identité numérique certifiée.

Les derniers évènements à Boulton sur Suippe

Commémoration du 8 Mai

2024 est le commencement d'évènements à venir en rappel de notre histoire pas si lointaine avec le 80ème anniversaire du débarquement qui se fêtera le 6 juin prochain. A la « veille » de la capitulation de l'Allemagne nazie mettant fin à 6 années de guerre et d'occupation, c'est avec émotion et respect que la commune a rendu hommage aux combattants (soldats et civils tombés pour la France) le 8 mai dernier.

Une intervention de M. CUBEIRO a fait un fervent rappel de mémoire. Une gerbe en mémoire des anciens disparus a été déposée au monument aux morts. La fanfare de Bazancourt accompagnait, comme depuis quelques années, la cérémonie. L'association SHAEF était également représentée. Elle sera d'ailleurs présente le week-end du 15 et 16 juin pour une reconstitution de camp au verger. La cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié. Merci à tous les participants.



Les prochains évènements à Boulton sur Suippe

Camp militaire par la SHAEF les 15 et 16 juin



15 ET 16 JUIN 2024

**RECONSTITUTION D'UN
CAMP MILITAIRE PAR
LA SHAEF**

VENEZ DÉCOUVRIR LE QUOTIDIEN
DES SOLDATS ET INFIRMIÈRES
LORS DU DERNIER CONFLIT 39/45

AU VERGER (ATELIERS
MUNICIPAUX RUE DU
PAVE)

RESTAURATION
SUR PLACE



Voyage organisé par la mairie

Le 20 juillet : escapade d'une journée en Belgique avec la **visite des grottes de Han, le préhistan et le parc animalier**.

Tarif négocié pour la commune : **84 euros par adultes et 64 euros pour un enfant de moins de 12 ans** (transport et les visites).

Ce prix ne comprend pas le repas. Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.

Le départ se fera place de la mairie, l'heure vous sera communiquée 2 jours avant.

Il reste quelques places, n'hésitez pas à appeler au 06 77 85 66 49 pour vous inscrire.



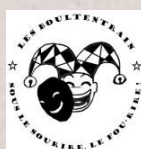
Le monde associatif

Les Boultentrain

Nous vous convions à la fête de la musique le vendredi 21 juin à partir de 19h30 place de la mairie. N'ayant pu organiser notre repas dansant de début d'année, venez chanter, danser, mettre l'ambiance avec le DJ et chanteur El Maestro.

Nous vous rappelons que le dimanche 23 juin nous organisons nos traditionnels rallye pédestre et barbecue (pensez à vos réservations).

Nous comptons sur vous !



Pour fédérer l'équipe de **nos jeunes pongistes** qui, comme leurs aînés, participent activement au **Challenge Rémois** nous les avons dotés d'un T-shirt à leur prénom.



Cette année la **BROCANTE de Boult sur Suippe** aura lieu le **dimanche 30 juin 2024**.

Les inscriptions sont ouvertes auprès de Céline (Tél : 06.10.11.56.09) et se clôtureront le **25 juin 2024**. La fiche d'inscription est disponible sur le site de la mairie. Une buvette avec petite restauration sera à votre disposition.

Enfin pour **clôturer cette saison** de façon festive en associant nos activités sportives et culturelles, nous vous donnons RDV le **vendredi 5 juillet 2024** à partir de 18h30 dans la cour de l'ancienne école et dans la salle des fêtes.

Le programme s'annonce très riche car nous souhaitons profiter de cet événement pour apprécier le travail de certains groupes comme la danse enfants et adultes, le dessin, en terminant par le théâtre. Cette soirée sera également ponctuée par un repas partagé où chacun apporte quelque chose et l'association se charge des boissons.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour ces événements.

Pour communiquer avec nous : sportsloisirs.boult@gmail.com



Le petit Boult de plus pour l'environnement



La bourse aux plantes et la plantation de l'arbre de vie

Beau succès sous le soleil pour la bourse aux plantes du 14 avril dernier. Les visiteurs, beaucoup plus nombreux que les autres années, sont repartis avec pousses, graines et surtout astuces de jardinage. Les enfants ont créé des petites compositions florales sous l'œil averti d'Agnès, fleuriste de son métier.

Les amateurs de miel et de bonsaïs ont pu avoir de précieux conseils de la part de nos 2 Jean-François locaux.

Pour clore cette belle journée, un joli cerisier du Japon a été planté rue du Pont Nardenne, par les grand(e)s frères et sœurs aidés des papas, en l'honneur des 8 bébés nés en 2023.



Les événements culturels

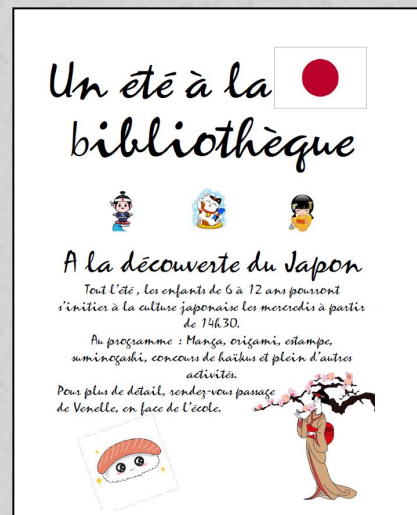
A la bibliothèque...

A partir du 15 juin et ce pour deux semaines, des dessins par les enfants de Maternelle seront exposés.

Dès le 19 juin et pour tout l'été, les mercredis, Diane invite les 6 à 12 ans à créer une bande dessinée sur le Japon et à faire des activités en rapport. Tout ceci sera clôturé par une remise de prix. Inscription indispensable au 07 83 26 78 39.

Programme :

- 19 juin : Lectures de haïkus, encrage d'un dessin de manga
- 26 juin : Ikebana
- 10 juillet : Fabrication de sushi en pompons
- 17 juillet : A la manière d'Okusai, les estampes
- 24 juillet : Fabrication d'un marque page kokeshi ou samouraï en origami
- 31 juillet : Suminogashi
- 7 août : Masques de Yokais
- 14 août : Fabrication de Kumishimo, bracelet de l'amitié
- 21 août : Daruma
- 28 août : Kirigami
- 4 septembre : Dernier jour pour rendre ton haïku
- 20 septembre : Résultats du concours



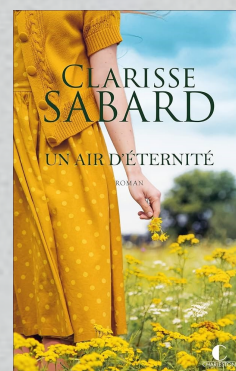
Le 3 juillet, sur un projet de « lire et faire lire », avec « Partir en livre », son représentant M. Georget abordera la thématique du jeu et du sport. Un quiz s'ensuivra par les bénévoles, vite à vos recherches !! Il est préférable de s'inscrire.

Pour la jeunesse, des nouveautés vous attendent : Sorceline 3, Boruto 5 et 6, Spyfamily 12, Charlie et la chocolaterie, Dragon ball 23 et 24, Pat'patrouille etc...

Pour les adultes, mystère, dévouement, intrigue, suspense sont au rendez vous avec :

- « Pour qu'elle revienne » de Cynthia Kafka : devant un reportage, elle semble reconnaître une personne ...
- « Et chaque fois, mourir un peu » de Karine Giebels : soigner les autres au péril de sa vie...
- « Quarantaine » de Peter May : désabusé, il va devoir remonter la piste d'une machination...
- « Un air d'éternité » de Clarisse Sabard : Lisa et la découverte d'un journal intime...

A l'approche de l'été, les bénévoles de la bibliothèque vous souhaitent de bonnes vacances en lecture.



Mairie de Boulton sur Suippe : 2 place de la Mairie. Tel : 03.26.03.30.55.

Mail : commune.boultonsursuippe@gmail.com

Les services administratifs sont joignables téléphoniquement :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Un accueil au public est assuré :

- lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

- mardi, jeudi, vendredi de 15h30 à 18h00.

Rédaction : C.Thiébeaux, S.Erbisti, V.Lempereur, J.Lecocq, M.Chablin, T.Marlé, S.Guillaume, B.Kuentz, C.Hauton.
Certains articles sont écrits en collaboration avec les associations et comités concernés.